

Bulletin municipal

www.municipalite.amherst.qc.ca

NOVEMBRE 2009

SIGNALISATION ET ÉCLAIRAGE PUBLIC AUX INTERSECTIONS DE LA NOUVELLE ROUTE 323

Le conseil demandera à Hydro-Québec d'installer des luminaires de rue aux intersections des nouveaux branchements de la route 323. De plus, des noms de rue devront être modifiés afin de nommer les nouveaux tronçons qui seront remis à la municipalité en 2011.

De même, le conseil a demandé une meilleure signalisation entre le nouveau tronçon et la partie non terminée. Deux accidents ont déjà été enregistrés à cette intersection.

RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION DES IMMEUBLES DE LA MUNICIPALITÉ

Le service d'évaluation de la MRC a remis à la municipalité les nouvelles évaluations du rôle triennal 2010-2011-2012. L'augmentation est de près de 30 %. Ce sont les terrains qui ont connu les plus fortes hausses. Au cours du processus budgétaire, le conseil recherchera des moyens pour en minimiser les impacts.

AUTORISATION DU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES POUR L'UTILISATION DES CHEMINS FORESTIERS PAR DES PROPRIÉTAIRES RIVERAINS

Après une attente d'une année, le Ministre a donné son autorisation, d'une durée de 5 ans, pour permettre aux utilisateurs riverains d'un chemin forestier de percevoir, via la municipalité, une taxe de service. Cette taxe inscrite sur le compte de taxes des utilisateurs seulement permet l'entretien du chemin, plus particulièrement l'hiver. Les citoyens qui en ont fait la demande sont ceux du lac de la Sucrierie et du lac Rognon.

RENCONTRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS (MTQ) ET LA MUNICIPALITÉ

Dans la semaine du 16 novembre dernier, le directeur général de la municipalité, le maire et deux élus du comité de voirie ont rencontré deux représentants du M.T.Q. du bureau de Saint-Jérôme. Cette rencontre demandée par la municipalité se voulait un suivi à la rencontre du printemps 2008 où plusieurs points avaient été soulevés. Les représentants doivent nous revenir avec des réponses à nos demandes dans les semaines à venir.

Les principaux points relevés par la municipalité sont l'achat du résidu de terrain entre la source et le chemin Rockway-Valley, l'affichage du nom de Saint-Rémi d'Amherst comme destination sur la route 323, le déplacement de la borne-fontaine en face de l'école Le Carrefour et un affichage plus conforme des maximums de vitesse autorisés ainsi que l'amélioration du virage sur la rue McLaughlin.

Les représentants ont demandé aussi de revoir l'intersection de la 323 et du chemin de Vendée puisque des autobus scolaires y transfèrent des étudiants. De plus, la courbe ne semble pas favoriser le virage sur le chemin de Vendée.

PROCHAINE RÉUNION À VENDÉE LE 14 DÉCEMBRE

Tel que prévu, le conseil tiendra sa prochaine séance au centre Cyrille-Garnier, le 14 décembre prochain. Le conseil tiendra aussi son assemblée spéciale du budget le 21 décembre prochain à l'hôtel de ville.

HAUTE VITESSE : LA MUNICIPALITÉ PROPOSE À LA MRC UNE PRISE EN CHARGE LOCALE

Au cours de décembre, les représentants municipaux rencontreront les responsables du dossier de la haute vitesse de la MRC. La dernière panne majeure et le manque de suivi obligeront un changement de cap dans ce dossier. La municipalité fera des propositions qui permettront une prise en charge du projet par des sous-traitants spécialisés qui rendront compte directement au conseil.

LES VÉHICULES MOTORISÉS NE SONT PAS PERMIS DANS LA BANDE RIVERAINE

Lors de la visite à l'automne des différentes associations, un rappel a été fait sur les infractions observées dans la bande riveraine. Un point important a été mis en relief : aucun véhicule motorisé ne peut circuler ou utiliser la bande riveraine. Ce n'est pas seulement un règlement municipal mais il est inscrit dans tous les schémas d'aménagement des Laurentides. De plus, la Loi sur l'Environnement est très explicite sur cet usage. Afin de minimiser la détérioration des rives, le conseil demande aux riverains d'utiliser les descentes publiques prévues pour les mises à l'eau.

PLUS D'INFORMATIONS SUR LES SOUMISSIONS MUNICIPALES

Compte tenu du contexte qui a prévalu lors de la dernière campagne électorale dans la région métropolitaine, le conseil a mandaté madame Carole Martineau pour proposer au conseil des avenues permettant d'informer davantage la population sur les principales soumissions octroyées par la municipalité. Cependant, un rappel a été fait sur la procédure actuelle : toutes les soumissions de plus de 25 000 \$ sont déjà ouvertes en public. Toutes les soumissions publiques sont déposées lors des assemblées du conseil et au mois de novembre de chaque année, le rapport du maire sur la situation financière de la municipalité fait état des contrats de plus de 25 000 \$ octroyés durant l'année. Ce rapport, en plus d'être déposé en assemblée de conseil, est distribué avec le bulletin municipal et apparaît sur notre site internet.

VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

Les vidanges des fosses septiques des résidences permanentes sont presque terminées. Plus de 90 % des 746 résidences ont fait vidanger leur fosse. La comptabilisation dans le système du gestionnaire municipal doit inclure les nouvelles fosses « Eco-Flow » ayant leur propre système d'entretien et les résultats des vérifications effectuées aux fosses qui ne nécessitent pas de vidange cette année. Les responsables anticipent que quelques cas seulement devront être pris en charge par la municipalité.

SUPPORT AU TRAIT D'UNION

Le conseil a accepté de fournir une aide aux logements subventionnés pour une période maximale de deux ans. Si tous les nouveaux locataires se conforment aux critères d'accessibilité, le coût maximum ne dépassera pas 5 200 \$. Cette aide permettra d'accélérer la location des logements encore vacants.

ENTRETIEN DES CHEMINS DURANT L'HIVER

Nous vous rappelons que la loi interdit de stationner sur la chaussée durant l'hiver et d'y pousser de la neige ou de la glace.

**Bernard Lapointe,
maire**

LA PAGE DES ANNONCEURS

L'Étincelle d'Amherst

À toute la population d'Amherst

La Guignolée s'en vient à grands pas. Les personnes désirant obtenir un panier de Noël doivent s'inscrire obligatoirement par téléphone au (819) 687-8130 **AVANT LE 4 DÉCEMBRE 2009 À 20H00**. Il y a un répondeur en cas d'absence.

Des officiers de l'Étincelle vous visiteront afin de compléter vos coordonnées. La personne ne s'étant pas inscrite avant le 4 décembre ne pourra bénéficier d'un panier de Noël.

Dépouillement d'arbre de Noël 2009

À tous les enfants de **0 à 6 ans** inclusivement qui résident à **Saint-Rémi, Rockway-Valley et au lac Brochet**

Le Père Noël sera encore des nôtres cette année pour le traditionnel dépouillement d'arbre de Noël qui se déroulera **dimanche le 13 décembre à 15h00** à la salle municipale de Saint-Rémi d'Amherst.

Les inscriptions doivent se faire par téléphone **avant le 27 novembre sans faute**.

Les personnes à contacter pour les inscriptions sont :

Ginette Charlebois : (819) 687-8679

Mylène Charlebois : (819) 687-2332

Les Loisirs de St-Rémi

CONFÉRENCE DU C.S.S.S DES SOMMETS À VENDÉE

Lieu : CENTRE COMMUNAUTAIRE CYRILLE-GARNIER de 9h30 à 11h30

Personnes responsables : Mme Hélène Hébert 687-9836, Dr Michelle Cousineau 687-2358

4 décembre 2009 : **Pourquoi tolérer les abus? Aidons-nous**, suivi d'un atelier